

CES BELLES AMES

La Semaine Religieuse de Québec vient d'avoir à répondre à la consultation suivante :

Un maître a cent ouvriers. Son commerce marche à ravir. Un ouvrier qui meurt de faim se présente à la boutique. Le maître l'accepte par charité. Cet ouvrier, faute de mieux, se contente d'un salaire dérisoire. Si l'ouvrier réclamait, ce qu'il ne ferait d'ailleurs pas, le maître le congédierait en lui disant qu'il n'a que faire de lui et qu'il ne l'a pris que par commisération. Le maître observe-t-il ses devoirs de justice envers cet ouvrier ?

Naturellement, un bon chrétien comme doit l'être l'abbé Gosselin, doit se reporter sans retard pour répondre cette question à la magnifique Encyclique de l'éon XIII sur la condition des ouvriers, où se lisent les lignes suivantes :

..... "Le monopole du travail et des effets du commerce est devenu le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents, qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires Si le travailleur met à la disposition d'autrui ses forces et son industrie, c'est pour obtenir de quoi pourvoir aux besoins de la vie et il attend de son travail, non seulement le droit au salaire, mais encore un droit strict et rigoureux d'en user comme bon lui semblera..... Le riche et le patron doivent se souvenir qu'exploiter la pauvreté et la misère et spéculer sur l'indigence sont choses que réprouvent également les lois divines et humaines. Ce qui serait un crime à crier vengeance au ciel, serait de frustrer quelqu'un du prix de ses labeurs..... L'équité demande donc que l'Etat se préoccupe des travailleurs et fasse de sorte que de tous les biens qu'ils procurent à la société, il leur revienne une part convenable. D'où il suit que l'Etat doit favoriser tout ce qui, de près ou de loin, paraît de nature à améliorer leur sort.

" De même que l'effet suit la cause, ainsi est-il juste que le fruit du travail soit au travailleur "

Voilà les principes de sagesse et de haute bienveillance sur lesquels se baserait un simple laïque pour répondre, et, s'imprégnant de ces nobles paroles, il repousserait vite l'odieuse spé-

culation du patron, qui exploite la pauvreté et spéculer sur la misère.

Mais ce n'est pas ainsi qu'on raisonne à la Semaine Religieuse de Québec, et voici ce qu'elle répond :

Les auteurs sont d'accord à permettre au maître dans les circonstances ci-dessus de donner à l'ouvrier, sans violer la justice commutative, un salaire inférieur au salaire "minimum."

C'est ça, les auteurs !

Crève, Canayen !

La v'là, la justice commutative !

MISEREUX

AU PARC SOHMER

La dernière semaine du Parc Sohmer a été particulièrement remarquable par les attractions offertes au public. Mais il paraît que ce n'est rien encore et que des surprises *surprenantes* nous sont réservées.

M. L. J. Lajoie est en ce moment à New-York, où il recherche des artistes encore inconnus ici. On nous dit qu'une des attractions les plus attachantes est une compagnie de chats savants dont les exercices sont absolument stupéfiants.

Nous ne savons pas encore à quelle date ces chats savants pourront venir au Parc Sohmer car, ils sont demandés partout, mais il est probable qu'ils s'exposeront bientôt à nos bravos.

Indépendamment de ces savants félin, d'autres attractions non moins curieuses sont annoncées incessamment, mais nous sommes tenus au silence momentanément du moins, afin de ne pas déflorer par une indiscretion les surprises que le Parc Sohmer ménage à ses fidèles habitués.

PIERROT.

Nou adressons cette semaine des factures d'abonnement à tous nos abonnés, en les priant de vouloir bien nous adresser ce petit montant par le retour de la malle. Ils nous obligeront, et en même temps ils aideront l'œuvre d'émancipation du peuple canadien-français.

Nous comptons sur nos amis.